



DPE ne correspond pas au Bail de location

Par Ken

Bonjour, j'espère que vous pourrez m'éclairer.

Lors de l'état des lieux entrant, le DDT ne m'a pas été fourni.

Suite à la demande du DPE par mail, je m'aperçois que le DPE envoyé par mon bailleur ne correspond pas aux éléments du Bail.

La superficie ne correspond pas (56m² sur mon bail / 86m² sur le DPE)

L'adresse ne correspond pas (maison divisé en 2 appartements distinct, le DPE concerne l'ensemble du bâtiment et pas mon appartement)

Est-ce qu'un DPE respecte les exigences de la loi lorsque, dans mon cas, il concerne l'ensemble d'un bâtiment avant la scission en deux appartements distinct ?

Si non, quels sont mes recours envers mon bailleur ?

Merci de votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour

Le DPE est informatif. Qu'attendez vous de ce diagnostic ?

Par Ken

Bonjour,

Je souhaiterais simplement savoir si, après avoir entrepris des travaux de scission d'une maison en 2 appartements, mon Bailleur aurait dû faire deux diagnostic distinct pour chaque logement au lieu de conserver l'ancien diagnostic qui concerne le bâtiment entier.

Mon but est de prouver que mon consentement lors de la signature du bail a été vicié par un manque d'information sur le bien que j'ai loué. (La non communication du DDT, semble déjà aller en ce sens, mais selon moi ne suffit pas à caractériser ce que je souhaite démontrer)

Par morobar

Bonjour,

Mon but est de prouver que mon consentement lors de la signature du bail a été vicié par un manque d'information sur le bien que j'ai loué.

C'est une victoire à la Pyrrhus.

En effet. Vous prouvez, cela annule le bail et vous quittez les lieux sur le champ.

Par Ken

C'est une victoire à la Pyrrhus.

En effet. Vous prouvez, cela annule le bail et vous quittez les lieux sur le champ.

@Morobar - Pensez-vous que la démonstration de mon consentement vicié par un manque d'information conforme à la loi, puisse me permettre d'aller chercher un dol ?

Par yapasdequoi

Non ce n'est pas un dol. Posez donc la question à un avocat qui rigolera bien (sauf s'il a besoin d'argent).

Par morobar

Je ne suis pas sur du tout que votre demande basée sur le vice du consentement aboutisse.

J'ai simplement exposé la situation en cas de prospérité.

Le dol c'est autre chose, consistant en une man?uvre, ou le simple silence pour dissimuler, masquer un vice de la construction.